

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté en date du 12 juillet 2002 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur CHABBERT-BUFFET Nathalie (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur UZAN Catherine (PU-PH)

Professeur KAYEM Gilles (PU-PH)

Docteur OLSEM Laurent (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 14 mai 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU